



## Mise à la porte par le conjoint

Par **laura1**, le **21/04/2013** à **18:00**

Bonjour,

Dans un couple non marié et ayant des enfants, le propriétaire du logement peut il mettre à la porte son partenaire, comme bon lui convienne?

Si ce n'est pas le cas, quel recours peut avoir le conjoint, mis à la porte, si cela devait arrivé?

merci par avance

Par **amajuris**, le **21/04/2013** à **19:20**

bjr,

il n'y a aucun lien juridique entre 2 concubins.

donc un concubin propriétaire de son logement peut mettre dehors l'autre concubin qui n' a aucun titre pour rester dans le logement.

le concubinage c'est l'union libre ce qui signifie aussi séparation libre.

cdt

Par **laura1**, le **21/04/2013** à **20:33**

Merci pour la réponse.

Les enfants du couple ds l'histoire? La garde revient par défaut au propriétaire?

Pour des pacsé, la loi est-elle égale?